

# **DONS SOLIDAIRES**

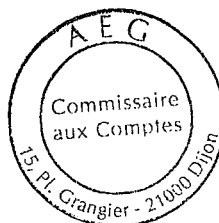
Association régie par la loi du 1<sup>o</sup> juillet 1901, reconnue d'utilité publique

13, rue de Temara

78100 – SAINT GERMAIN EN LAYE

## **RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023**



**RAPPORT GENERAL** présenté par - **A.E.G Audit Expertise et Gestion**  
Commissaire aux comptes  
Compagnie Régionale de Dijon  
à - L'Assemblée Générale des Membres  
Sur - Les comptes de l'exercice  
Du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023

Messieurs Mesdames,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association **DONS SOLIDAIRES** relatifs à l'exercice clos **le 31 décembre 2023**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **1 - Fondement de l'opinion :**

#### ▪ ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie " Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

#### ▪ ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### ▪ ***Justification des appréciations***

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice 2023.

- d'une part que les subventions d'investissement sont rapportées en résultat dans les mêmes proportions que les amortissements. Le montant net des subventions d'investissements inscrites au passif du bilan s'élève à 249.784 € au 31/12/2023, contre 20.922 € au 31/12/2022. La quote-part virée en produit au compte de résultat s'élève à 38.665 € en 2023, contre 8.044 € en 2022.

- d'autre part comme il est mentionné dans l'annexe « la provision pour risques & charges est passée entre 2022 et 2023 de 668.817 € à 1.027.015 € » : l'impact de la dotation / reprise de provision sur le résultat d'exploitation s'élève à - 358.198 € en 2023 contre -192.856 € en 2022. Au 31/12/2023 cette provision se monte à 1.027.015 € comptabilisée au passif du bilan, dont 100.000 € destinée à couvrir le coût éventuel de liquidation des stocks / 140.000 € destinée à la logistique / 575.816 € aux évolutions nécessaires de l'organisation opérationnelle & informatique et des développements supplémentaires du nouveau logiciel ODOO , plus 200.000 € dans le cadre de la réflexion stratégique sur le cap à l'horizon 2030 de l'association, et 11.199 € destinée aux engagements d'indemnité de départ en retraite.
- Il a été aussi constitué une provision pour fonds dédiés de 1.465.000 € comptabilisée au passif du bilan couvrant les fonds restant à utiliser de la subvention reçue du Ministère des solidarités et des familles en décembre 2023 dans la cadre de l'opération « Pacte pour les premiers pas ».
- Par ailleurs comme ceci est présenté dans les « règles et méthodes comptables de l'annexe » les comptes 2023 restent établis selon les mêmes règles comptables que l'exercice précédent et selon le principe de la continuité d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **2- Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres:**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Il a été vérifié que, le rapport financier sur les comptes annuels 2023 mentionne les faits caractéristiques de l'année 2023 et les perspectives 2024, et en particulier que le principe de la continuité d'exploitation de l'association Dons Solidaires n'est pas remis en cause, et que les comptes 2023 sont établis selon ce principe de la continuité d'exploitation.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et le rapport moral du Président de mai 2024 et dans les autres documents adressés aux membres de votre association sur la situation financière et les comptes annuels 2023.

## **3- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels :**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels 2023 ont été arrêtés par le conseil d'administration de l'association du 18 mars 2024.

#### **4- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels :**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans des comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;


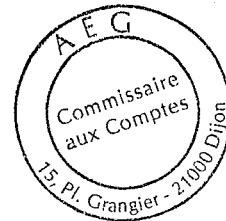
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Dijon, le 21 mai 2024

Le Commissaire aux Comptes,

**A.E.G - Audit Expertise et Gestion**

**Emeric BASTIDE**

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke that curves downwards at the end, with a vertical stroke intersecting it near the end.



## BILAN – ACTIF

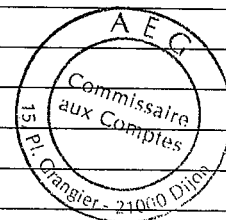
ACTIF	2023			2022
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	417 857,82	33 261,52	384 596,30	17 643,82
Immobilisations incorporelles en cours	3 510,00	0,00	3 510,00	202 123,44
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	65 204,23	43 439,08	21 765,15	27 301,76
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	12 048,75	0,00	12 048,75	9 045,50
<b>Total I</b>	<b>498 620,80</b>	<b>76 700,60</b>	<b>421 920,20</b>	<b>256 114,52</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	163 295,37	0,00	163 295,37	82 596,86
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	333 856,15	0,00	333 856,15	216 794,72
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 869 509,48	0,00	2 869 509,48	1 669 699,85
Charges constatées d'avance	57 503,38	0,00	57 503,38	12 894,48
<b>Total II</b>	<b>3 424 164,38</b>	<b>0,00</b>	<b>3 424 164,38</b>	<b>1 981 985,91</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>3 922 785,18</b>	<b>76 700,60</b>	<b>3 846 084,58</b>	<b>2 238 100,43</b>

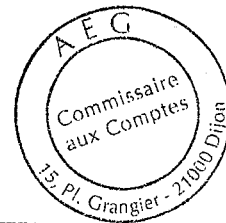




## BILAN - PASSIF

PASSIF	2023	2022
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	453 193,77	411 808,47
Excédent ou déficit de l'exercice	81 217,13	41 385,30
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>534 410,90</b>	<b>453 193,77</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	249 784,36	20 922,08
Provisions réglementées		
<b>Total I</b>	<b>784 195,26</b>	<b>474 115,85</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	1 465 000,00	0,00
<b>Total II</b>	<b>1 465 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	1 015 816,81	668 816,73
Provisions pour charges	11 199,07	
<b>Total III</b>	<b>1 027 015,88</b>	<b>668 816,73</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	130 889,46	481 219,71
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	371 589,63	260 687,31
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	10 894,35	15 682,00
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	56 500,00	337 578,83
<b>Total IV</b>	<b>569 873,44</b>	<b>1 095 167,85</b>
Ecarts de conversion Passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>3 846 084,58</b>	<b>2 238 100,43</b>





## COMPTE DE RESULTAT

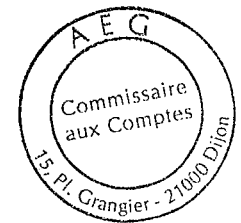
	2023	2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	46 050,00	39 000,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	2 963 064,46	2 478 532,26
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 864 051,05	496 982,25
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	38 488,97	294 348,33
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	341 556,49	418 880,41
Utilisations des fonds dédiés	44 143,19	77 300,00
Autres produits	5 277,39	1 641,08
<b>Total I</b>	<b>5 302 631,55</b>	<b>3 806 684,33</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	0,00	132 874,30
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 443 445,26	1 730 477,01
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	109 327,02	87 111,00
Salaires et traitements	1 308 823,75	1 133 912,87
Charges sociales	443 151,91	376 685,83
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	57 623,16	25 233,43
Dotations aux provisions	402 342,34	270 155,68
Reports en fonds dédiés	1 465 000,00	
Autres charges	26 501,18	15 770,25
<b>Total II</b>	<b>5 256 214,62</b>	<b>3 772 220,37</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>46 416,93</b>	<b>34 463,96</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	26 875,33	2 616,59
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total III</b>	<b>26 875,33</b>	<b>2 616,59</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total IV</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>26 875,33</b>	<b>2 616,59</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>73 292,26</b>	<b>37 080,55</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	23 451,52	10 195,63
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>Total V</b>	<b>23 451,52</b>	<b>10 195,63</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	12 62	5 262 00

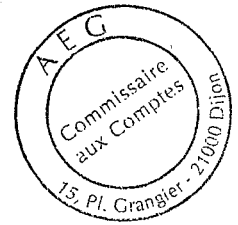




Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	9 064,03	
Total VI	9 076,65	5 262,88
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>14 374,87</b>	<b>4 932,75</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	6 450,00	628,00
Total des produits (I + III + V)	5 352 958,40	3 819 496,55
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	5 271 741,27	3 778 111,25
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>81 217,13</b>	<b>41 385,30</b>

<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature	99 110 669,00	92 250 188,00
Prestations en nature	1 059 350,19	469 192,13
Bénévolat	297 153,79	473 189,83
<b>TOTAL</b>	<b>100 467 172,98</b>	<b>65 768 052,66</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	99 110 669,00	92 250 188,00
Prestations en nature	1 059 350,19	469 192,13
Personnel bénévole	297 153,79	473 189,83
<b>TOTAL</b>	<b>100 467 172,98</b>	<b>65 768 052,66</b>





## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 3 846 084,58 €, et au compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 81 217,13 €.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### 1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION DONS SOLIDAIRES®

Association reconnue d'utilité publique fondée en 2004, Dons Solidaires® a pour objet :

« De lutter contre l'exclusion et de promouvoir la solidarité et le développement durable selon le principe " donner plutôt que détruire, valoriser plutôt que gaspiller ".

Elle exerce toutes les activités et accomplit toutes les opérations tendant à réaliser cet objet.

Ses principales activités sont la promotion du don en nature, l'identification, la recherche et le démarchage de donateurs potentiels, la collecte des dons en nature qui lui sont personnellement consentis en considération de son objet, la gestion logistique de ces dons et leur redistribution à des personnes en difficulté, directement et par l'intermédiaire de mandataires. Les mandataires sont des structures de solidarité ayant pour objet notamment l'assistance des enfants, des familles ou des personnes en difficulté. Les mandataires s'engagent à respecter ses instructions, tout particulièrement à se conformer à la charte éthique de l'Association interdisant notamment la revente des produits reçus par l'Association et, plus généralement, tout usage qui ne serait pas au profit de personnes en difficulté. »

Dons Solidaires® collecte auprès d'entreprises des produits de consommation courante, non alimentaires, destinés à être redistribués à des personnes en difficulté.

Les produits provenant des donateurs sont livrés dans un entrepôt, triés, reconditionnés et adaptés aux besoins des structures de solidarité auxquelles ils sont ensuite distribués. Ils peuvent également leur être livrés directement.

Le financement de l'Association est assuré entre autres par des participations financières versées par les donataires de produits, en vue de couvrir les frais de gestion (logistique et transport notamment). Pour parfaire ce financement, Dons Solidaires® sollicite des dons financiers et des subventions.

Dons Solidaires® s'appuie sur une équipe de collaborateurs salariés et un réseau de bénévoles pour mener à bien sa mission.

### 2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

#### **Bascule vers notre nouveau système d'information**

L'année 2023 a vu notre projet de transformation digitale aboutir avec la bascule de l'ensemble de nos activités vers notre nouveau système ODOO en juillet.

Ce projet de modernisation de notre système d'information est l'un des volets qui doit porter notre changement d'échelle. Initié fin 2021 grâce au soutien financier de France Relance et du Conseil Régional d'Ile de France.

Cette transformation digitale s'est réalisée avec un impact limité sur nos partenaires si l'on considère la complexité d'une telle bascule.

- Pour les entreprises : poursuite de la réception des dons sans délai supplémentaire avec une grosse mobilisation des équipes pendant la période de bascule pour assurer le travail quotidien



les initier au nouveau catalogue. La permanence téléphonique mise en place durant l'été 2023 a permis de répondre à toutes les questions et aux bugs éventuels pour faciliter la prise en main de l'outil.

Grâce à la forte implication des équipes, nous avons donc assuré la bascule vers ODOO en limitant strictement les implications sur notre activité.

### **Pacte pour les premiers pas**

Pour répondre aux besoins croissants et urgents des familles dans le besoin, le gouvernement a lancé fin 2023 le Pacte pour les Premiers Pas. Cette opération vise à collecter et distribuer plus de 13 millions de couches, 11 millions de lingettes et 200 000 produits de soin, à destination de 100 000 enfants de moins de 3 ans, et sera coordonnée notamment par Dons Solidaires grâce à une subvention accordée par la Direction Générale de la Cohésion Sociale.

### **Transferts de nos stocks**

Nos stocks, gérés par notre partenaire GXO Logistics, ont été déménagés courant 2023. Après avoir transités quelques semaines à Savigny (77) notre activité est établie depuis l'été 2023 dans l'entrepôt d'Artenay (45). Le budget 2023 avait été construit de façon prudente pour prendre en compte notamment le risque de baisse ou de rupture de l'activité pendant ces transferts.

La bonne préparation de ces transferts, la formation et le suivi des nouvelles équipes en charge de notre activité sur site et le pilotage resserré des activités logistiques ont permis d'assurer la continuité des opérations tout au long de l'année et une progression de l'activité.

## **3. PRINCIPES GENERAUX**

Les comptes annuels de l'exercice, arrêtés au 31 décembre 2023, ont été établis en conformité avec le Plan Comptable Général et les dispositions du Règlement ANC n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement et de présentation des comptes annuels des associations, fondations et fonds de dotation.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

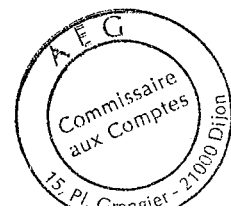
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

## **4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN**

### **4.1. IMMOBILISATIONS**

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, compte tenu des coûts directement attribuables nécessaires à leur mise en état d'utilisation et des frais d'acquisition. Elles sont amorties pour une durée de vie estimée d'utilisation suivant le modèle linéaire. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.





La variation des immobilisations depuis l'exercice précédent se décompose comme suit :

	En début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Licences SAP Business One	94 290,00	0,00	94 290,00	0,00
Développements informatiques divers	104 076,43	0,00	104 076,43	0,00
Développements informatiques ODOO	0,00	417 857,82	0,00	417 857,82
Immobilisations en cours	202 123,44	3 510,00	202 123,44	3 510,00
<b>SOUS-TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>400 489,87</b>	<b>421 367,82</b>	<b>400 489,87</b>	<b>421 367,82</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Matériel bureau et informatique	64 182,02	10 245,24	21 223,03	53 204,23
Installations générales, agencement et amén. divers	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00
<b>SOUS-TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>76 182,02</b>	<b>10 245,24</b>	<b>21 223,03</b>	<b>65 204,23</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>9 045,50</b>	<b>3 003,25</b>	<b>0,00</b>	<b>12 048,75</b>
<b>SOUS-TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>9 045,50</b>	<b>3 003,25</b>	<b>0,00</b>	<b>12 048,75</b>
<b>TOTAL</b>	<b>485 717,39</b>	<b>434 616,31</b>	<b>421 712,90</b>	<b>498 620,80</b>

Au 31 décembre 2023 les immobilisations incorporelles correspondent aux prestations de la société Arkeup et GXOLogistics pour la mise en place de notre nouveau système d'information ODOO.

Les licences SAP et les développements relatifs à ce progiciel de gestion intégré ont été mis au rebus avec le passage sur ODOO, pour un montant de 198 366,43 €.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 65 204,23 €. Les investissements de l'exercice correspondent à l'achat de matériel informatique pour l'usage des salariés et bénévoles du siège, pour un montant de 10 245,24 €. Les sorties s'élèvent à 21 223,03 € et sont liées à la mise au rebut du matériel obsolète.

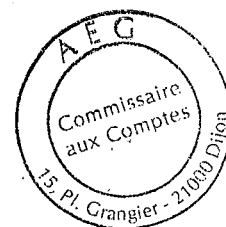
#### 4.2. AMORTISSEMENTS

Le cumul des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles s'élève à 76 700,60 € à fin 2023.

Les durées d'amortissement pratiquées par Dons Solidaires® sont les suivantes :

- Matériel informatique 3 ans
- Développements informatiques ODOO 5 ans
- Installations générales, agencement et aménagements divers 10 ans

Les développements informatiques liés à ODOO ainsi que certaines installations ont été financés en partie par des dons ou subventions. Ces immobilisations et les dons/subventions correspondants sont amortis de façon similaire au prorata temporis.





La variation des amortissements depuis l'exercice précédent se décompose comme suit :

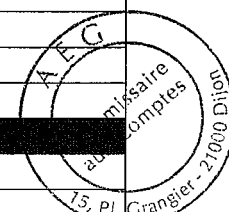
	En début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Licences SAP Business One	79 252,85	6 480,00	85 732,85	0,00
Développements informatiques divers	101 469,76	2 099,79	103 569,55	0,00
Développements informatiques ODOO	0,00	33 261,52	0,00	33 261,52
<b>SOUS-TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>180 722,61</b>	<b>41 841,31</b>	<b>189 302,40</b>	<b>33 261,52</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Matériel bureau et informatique	42 765,19	14 581,85	21 223,03	36 124,01
Installations générales, agencement et aménagements divers	6 115,07	1 200,00	0,00	7 315,07
<b>SOUS-TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>48 880,26</b>	<b>15 781,85</b>	<b>21 223,03</b>	<b>43 439,08</b>
<b>TOTAL</b>	<b>229 602,87</b>	<b>57 623,16</b>	<b>210 525,43</b>	<b>76 700,60</b>

#### 4.3. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur brute est inférieure à la valeur comptable.

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 497 151,52 €. Le classement détaillé de ces créances, par échéance, s'établit comme suit :

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
<b>CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>SOUS-TOTAL CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>			
<b>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT</b>			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	163 295,37	163 295,37	
Personnel et comptes rattachés	2,24	2,24	
Autres Créances	333 853,91	333 853,91	
<b>SOUS-TOTAL CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>497 151,52</b>	<b>497 151,52</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>497 151,52</b>	<b>497 151,52</b>	

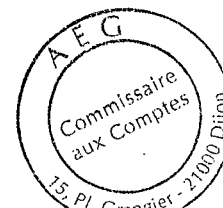


#### 4.4. DISPONIBILITES

Les disponibilités au 31/12/2023 s'élèvent à 2 869 509,48 €. Elles sont constituées notamment d'un compte courant (483 136,40 €), d'un livret A (78 410,34 €), d'un Compte sur Livret (2 070,90 €) et d'un dépôt à terme (2 300 000,00 €, majoritairement en provenance des fonds dédiés en attente d'utilisation).

#### 4.5. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges comptabilisées en 2023 mais rattachées à des opérations relatives aux années suivantes : le principe d'indépendance des exercices étant ainsi respecté. Le montant des charges constatées d'avance au 31 décembre 2023 est de 57 503,38 € contre 12 894,48 € en 2022.



#### 4.6. VARIATION DES FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	411 808,47		41 385,30		453 193,77
Excédent ou déficit de l'exercice	41 385,30	81 217,13		41 385,30	81 217,13
<b>Situation nette</b>	<b>453 193,77</b>	<b>81 217,13</b>	<b>41 385,30</b>	<b>41 385,30</b>	<b>534 410,90</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	20 922,08		267 527,78	38 665,50	249 784,36
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>474 115,85</b>	<b>81 217,13</b>	<b>308 913,08</b>	<b>80 050,80</b>	<b>784 195,26</b>

Les fonds associatifs sont constitués du report à nouveau, de l'excédent ou déficit de l'exercice en attente d'affectation et des subventions d'investissements.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale du 25/05/2023, le résultat de l'exercice 2022, d'un montant de 41 385,30 €, est affecté dans sa totalité au report à nouveau, portant son montant à 453 193,77 €.

Le poste subventions d'investissement enregistre les subventions reçues au titre du financement de biens inscrits à l'actif immobilisé.

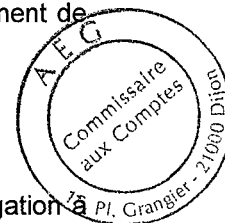
#### 4.7. ETAT DES PROVISIONS

Des provisions pour risques et charges sont constatées lorsque Dons Solidaires® a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers et ce, sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

	A l'ouverture	Dotations	Reprises	A la clôture
Provisions pour risques	659 960,00	400 000,00	44 143,19	1 015 816,81
Provisions pour pensions et obligations	8 856,73	2 342,34	0,00	11 199,07
<b>TOTAL</b>	<b>668 816,73</b>	<b>402 342,34</b>	<b>44 143,19</b>	<b>1 027 015,88</b>

Les évolutions des provisions suivantes ont été décidées :

- Augmentation de la provision pour risques et charges destinée à couvrir le coût de liquidation des stocks dans l'hypothèse où l'activité de Dons Solidaires® devrait s'arrêter de 55 000,00 €. Cette provision est donc portée à 100 000,00 €,
- Reprise de 44 143,19 € de la provision pour risques et charges constituée au titre des évolutions nécessaires de l'organisation logistique et informatique,
- Augmentation de la provision pour risques et charges constituée au titre des évolutions nécessaires de l'organisation opérationnelle et informatique de Dons Solidaires dans le cadre de son changement d'échelle, de 95 000,00 €. Cette provision est donc portée à 525 816,81 €,





- Constitution d'une provision de 200 000 € dans le cadre de la réflexion stratégique sur le cap que Dons Solidaires souhaite se donner à horizon de 2030,
- Augmentation de 2 342,34 € de la provision au titre des engagements en matière d'indemnités de départ en retraite. Cette provision a été calculée selon la méthode préconisée par l'Agirc et l'Arrco. Cette provision est donc portée à 11 199,07 €.

#### 4.8. FONDS DEDIES

Les fonds dédiés correspondent à la partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS	TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
Subventions d'exploitation	0,00	1 465 000,00			1 465 000,00
Contributions financières d'autres organismes					
Ressources liées à la générosité du public					
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>1 465 000,00</b>			<b>1 465 000,00</b>

Au 31 décembre 2023, les fonds dédiés, d'un montant de 1 465 000,00 correspondent aux fonds restant à utiliser de la subvention reçue dans le cadre de l'opération Pacte pour les Premiers Pas fin 2023.

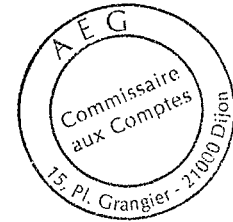
#### 4.9. ETAT DES ECHEANCE DES DETTES

L'état des dettes se décompose comme suit au 31/12/2023 :

ETAT DES DETTES	Montant brut	Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :			
- à 1 an maximum à l'origine			
- à plus d'1 an à l'origine			
Emprunts et dettes financières divers			
Fournisseurs et comptes rattachés	130 889,46	130 889,46	
Personnel et comptes rattachés	155 678,65	155 678,65	
Sécurité sociale et organismes sociaux	98 760,04	98 760,04	
Etat et autres coll. Publiques : Impôts sur les bénéfices	6 450,00	6 450,00	
Etat et autres coll. Publiques : TVA			
Etat et autres coll. Publiques : Obligations cautionnées			
Etat et autres coll. Publiques : Autres impôts, taxes et assimilés	110 700,94	110 700,94	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Groupe et associés			
Autres dettes	10 894,35	10 894,35	
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	<b>56 500,00</b>	<b>56 500,00</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>569 873,44</b>	<b>569 873,44</b>	



## 5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT



### 5.1. VENTILATION DES PRODUITS D'EXPLOITATION

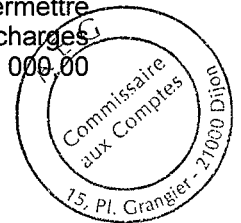
	2023	2022
Cotisations	46 050,00	39 000,00
Ventes de prestations de service	2 963 064,46	2 478 532,26
Concours publics et subventions d'exploitation	1 864 051,05	496 982,25
Dons manuels	38 488,97	294 348,33
Contributions financières	302 885,96	418 880,41
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	44 143,19	77 300,00
Autres produits	43 947,92	1 641,08
<b>TOTAL</b>	<b>5 302 631,55</b>	<b>3 806 684,33</b>

#### 5.1.1. LES VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE

Le solde des ventes de prestations de service s'élève au 31 décembre 2023 à 2 963 064,46 €. Il correspond principalement à la participation aux frais administratifs et logistiques demandée aux associations pour le traitement et l'envoi des produits commandés.

#### 5.1.2. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les subventions d'exploitation sont définies comme les sommes allouées à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation publiques. Elle se sont établies pour l'exercice 2023 à 1 864 051,05 €, dont 1 495 000,00 € pour financer l'opération Pacte pour les Premiers Pas.



#### 5.1.3. RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

Au titre de l'exercice 2023 les ressources liées à la générosité du public correspondent aux dons collectés en numéraire auprès du public s'établissent à 38 488,97 €.

#### 5.1.4. CONTRIBUTIONS FINANCIERES

Les contributions financières sont définies comme un soutien facultatif octroyé par une entité qui ne constituent par la rémunération de prestations ou la fourniture de biens. Sont comptabilisés ici les dons financiers d'entreprises ou de fondations pour un montant total, au 31 décembre 2023 de 302 885,96 €.

### 5.2. VENTILATION DES CHARGES D'EXPLOITATION

	2023	2022
Achats de marchandises	0,00	132 874,30
Autres achats et charges externes	1 443 445,26	1 730 477,01
Impôts, taxes et versements assimilés	109 327,02	87 111,00
Salaires et traitements	1 308 823,75	1 133 912,87
Charges sociales	443 151,91	376 685,83
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	57 623,16	25 233,43
Dotations aux provisions	402 342,34	270 155,68
Report en fonds dédiés	1 465 000,00	0,00
Autres charges	26 501,18	15 770,25





### 5.2.1. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les autres achats et charges externes correspondent principalement aux charges logistiques (73%), aux loyers, aux frais de maintenance et aux frais de communication.

### 5.2.2. IMPOT, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES

Sont comptabilisés dans cette catégorie la taxe sur les salaires et la participation à la formation continue, pour un montant total, au 31 décembre 2023, de 109 327,02 €.

## 6. EFFECTIF SALARIE

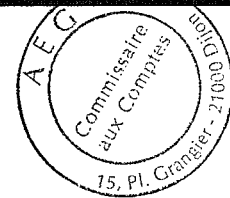
L'effectif moyen de Dons Solidaires au cours de l'année 2023 est de 27,8 ETP (ETP → L'équivalence d'une personne à temps plein).

Au 31 décembre 2023, l'effectif est constitué de 31 personnes, soit 29,50 ETP :

	ETP au 31/12/2023	ETP au 31/12/2022
Cadres	22,5	20,80
Collaborateurs	7,00	5,00
<b>TOTAL</b>	<b>29,50</b>	<b>25,80</b>

## 7. ENGAGEMENT HORS BILAN

NEANT



## 8. VALORISATION ANNUELLE DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Les contributions volontaires en nature correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces ainsi que de biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état par l'association.

Elles peuvent être représentées par :

- des contributions en biens : tout bien remis en pleine propriété à l'association
- des contributions en services : mises à disposition de locaux, de matériel, fournitures gratuites de services
- des contributions en travail : bénévolat, personnel mis à disposition par un organisme public ou privé, temps non rémunéré consacré à la gestion de l'association par les membres de l'association

### 8.1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES : DONN EN NATURE

Les dons de produits accordés par les entreprises partenaires et distribués par Dons Solidaires à son réseau d'associations sont comptabilisés en classe 8. Chaque produit est valorisé selon une valeur marchande déterminée de façon prudente à partir des prix de vente publics répertoriés dans les commerces.

	2023	2022
Stock de produits au 01/01	34 837 687	12 543 010
Produits reçus des donateurs	99 110 669	92 250 188
Produits distribués aux associations	97 539 196	69 902 162
Revalorisation de marchandises	48 134	-
Variations exceptionnelles de stock	- 303 343	- 53 348
Livraisons en cours (sorties du stock, non reçues par les associations)	- 49 834	-



## 8.2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES : PRESTATIONS DE SERVICE

Les prestations de service gratuites ont été valorisées pour l'exercice 2023 à 1 059 350,19 €.

## 8.3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES : BENEVOLAT

Le recensement des heures de bénévolat a été effectué à partir de données récoltées mensuellement auprès des volontaires.

La valorisation du temps passé est effectuée soit sur la base du SMIC au 31 décembre de l'année en retenant des coefficients de pondération pour tenir compte de la nature des engagements, soit sur base des éléments communiqués par les mécènes.

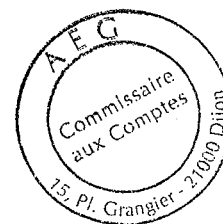
Selon cette méthode, la valorisation des contributions en travail s'élève à 297 153,79 € pour l'exercice 2023.

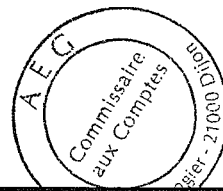
## 9. LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) rend compte et informe les donateurs sur les montants issus de l'appel à la générosité du public et leur utilisation au cours de l'exercice ou des exercices suivants leur collecte.

Ce tableau présente le compte de résultat par nature des opérations selon une approche analytique, permettant d'identifier l'origine des ressources et leur emploi par destination.

La première colonne intègre la totalité des produits et des charges en adéquation avec le compte de résultat. La deuxième colonne présente les éléments du compte de résultat liés à la générosité du public et destiné à alimenter le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER), y compris les contributions volontaires en nature.

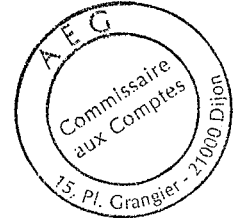




## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>40 439</b>	<b>40 439</b>	<b>295 548</b>	<b>295 548</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie	1 950	1 950	1 200	1 200
1.2 Dons, legs et mécénat	38 489	38 489	294 348	294 348
- Dons manuels	38 489	38 489	294 348	294 348
- Legs, donations et assurances-vie	-	-	-	-
- Mécénat	-	-	-	-
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-	-	-	-
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>3 365 660</b>		<b>2 941 622</b>	
2.1 Cotisations avec contrepartie	44 100		37 800	
2.2 Parrainage des entreprises	-		-	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	302 886		418 880	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	3 018 674		2 484 941	
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>1 902 717</b>		<b>505 026</b>	
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>44 143</b>		<b>77 300</b>	
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>5 352 958</b>	<b>40 439</b>	<b>3 819 497</b>	<b>295 548</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	<b>2 914 587</b>	<b>37 248</b>	<b>3 081 747</b>	<b>292 002</b>
1.1 Réalisées en France	2 914 587	37 248	3 081 747	292 002
- Actions réalisées par l'organisme	2 914 587	37 248	3 081 747	292 002
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	-	-	-	-
1.2 Réalisées à l'étranger	-	-	-	-
- Actions réalisées par l'organisme	-	-	-	-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-	-	-
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>142 844</b>	<b>3 191</b>	<b>97 536</b>	<b>3 546</b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	3 191	3 191	3 546	3 546
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	139 652	-	93 990	-
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>340 518</b>		<b>328 044</b>	
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>402 342</b>		<b>270 784</b>	
<b>5 - IMPOT SUR LES BENEFICES</b>	<b>6 450</b>			
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 465 000</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>5 271 741</b>	<b>40 439</b>	<b>3 778 111</b>	<b>295 548</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>81 217</b>		<b>41 385</b>	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>297 154</b>	<b>297 154</b>	<b>271 437</b>	<b>271 437</b>
Bénévolat	297 154	297 154	271 437	271 437
Prestations en nature	-	-	-	-
Dons en nature	-	-	-	-
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>100 170 019</b>		<b>92 921 133</b>	
<b>3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>				
Prestations en nature	-	-	-	-
Dons en nature	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>100 467 173</b>	<b>297 154</b>	<b>93 192 570</b>	<b>271 437</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	<b>100 348 920</b>	<b>290 746</b>	<b>93 066 650</b>	<b>264 039</b>
Réalisées en France	100 348 920		93 066 650	
Réalisées à l'étranger	-	-	-	-
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>6 407</b>	<b>6 407</b>	<b>7 398</b>	<b>7 398</b>
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	<b>111 845</b>		<b>118 522</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>100 467 173</b>	<b>297 154</b>	<b>93 192 570</b>	<b>271 437</b>



## 9.1. PRODUITS PAR ORIGINE

### 9.1.1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

- **Cotisations sans contrepartie**

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publications ou la remise de bien de faible valeur.

Il s'agit chez Dons Solidaires des cotisations de nos bénévoles et de celles de nos membres bienfaiteurs (donateurs).

Le montant des cotisations sans contrepartie au titre de l'exercice 2023 est de 1 950,00 €.

- **Dons manuels**

En 2023, Dons Solidaire a reçu 36 334,77 € de dons de particuliers.

Les abandons de frais de nos bénévoles se sont élevés à 2 154,20 €, portant le montant total des dons manuels à 38 488,97 € pour l'exercice.

### 9.1.2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

- **Cotisations avec contrepartie**

Les cotisations avec contrepartie correspondent aux cotisations des associations membres de Dons Solidaires qui leur ouvrent notamment un accès permanent au catalogue de produits.

Le montant total des cotisations versées par nos associations membres au titre de l'exercice 2023 s'élève à 44 100,00 €, soit une progression de 17%.

- **Contributions financières sans contrepartie**

La rubrique « Contributions financières sans contrepartie » comprend les contributions financières reçues d'autres entités, les versements des fondateurs des fondations d'entreprise et assimilées, la part de dotation consommable virée au compte de résultat.

Le montant total des contributions financières sans contrepartie au titre de l'exercice 2023 est de 302 885,96 €.

- **Autres produits non liés à la générosité du public**

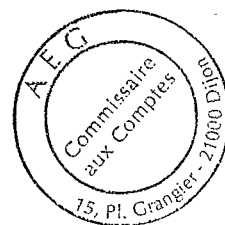
La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend les ventes de marchandises et de prestations de services, les revenus des actifs non issus de la générosité du public (les redevances d'actifs incorporels, les produits financiers, les plus ou moins-values de cession d'actifs).

Le montant total des autres produits non liés à la générosité du public au titre de l'exercice 2023 est de 3 018 673,73 €.

### 9.1.3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS

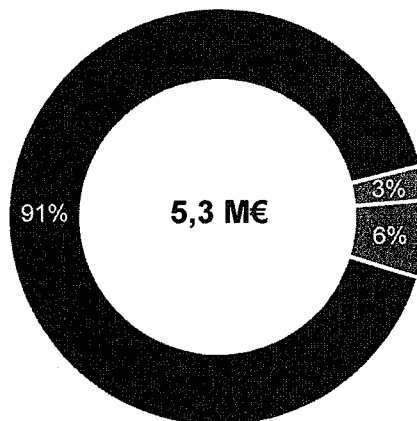
Les subventions comprennent les subventions d'exploitation et la quote-part des subventions d'investissements réintégré au cours de l'exercice au compte de résultat.

Le montant total de ces subventions et autres concours publics au titre de l'exercice 2023 est de 1 902 716,55 €, dont 1 495 000,00 € pour l'opération Pacte pour les Premiers Pas.



## 9.2. CHARGES PAR DESTINATION

- MISSIONS SOCIALES
- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS
- FRAIS DE FONCTIONNEMENT



- 91% des charges sont à destination de la mission sociale de Dons Solidaires
- 3% ont été employées à rechercher des fonds
- 6% ont servi à couvrir nos frais de fonctionnement

### 9.2.1. MISSIONS SOCIALES

La définition des missions sociales et des moyens à mettre en œuvre relève d'une décision de gestion prise par l'organe habilité, en conformité avec l'objet de l'entité.

La définition de la mission de Dons Solidaires a été établie d'après les Statuts de l'association :

*Dons Solidaires est un acteur de l'économie sociale et solidaire qui agit pour que les personnes en situation de précarité aient accès aux produits essentiels à leur **dignité** et leur **bien-être**. Pour cela, nous mobilisons une **chaîne de solidarité** constituée de citoyens, des pouvoirs publics, des entreprises et des structures de solidarité et **développons le don de produits neufs non-alimentaires** en collectant auprès des entreprises et en redistribuant aux associations de lutte contre la précarité en France.*

Les rubriques relatives aux missions sociales comprennent les charges engagées par l'entité pour la réalisation de ces missions et qui ont vocation à disparaître si elle cesse.

Les charges engagées pour la réalisation des missions sociales comprennent les coûts directement liés aux activités et services rendus pour réaliser ces missions, tels que les frais de personnel directs, les fournitures et services extérieurs engagés pour réaliser les missions.

Elles comprennent également les coûts indirects qui sont engagés pour réaliser les activités et services rendus au titre des missions sociales. Ces coûts sont ceux qui sont mis en œuvre spécifiquement pour la réalisation d'une ou plusieurs missions sociales. Ces coûts sont généralement fonction de l'ampleur des missions réalisées. Ces coûts peuvent faire l'objet de répartitions et doivent tenir compte de l'utilisation effective des moyens concernés.

Sur la base de cette définition, nous avons affecté à notre mission sociale les charges liées :

- à la collecte, le stockage et la distribution des produits (frais de logistiques et de transport)
- aux frais de personnel des postes en lien avec la chaîne de solidarité et frais de formation sur des sujets logistiques
- aux outils numériques et aux frais de personnel spécifiques à la mise en place du nouveau progiciel de gestion intégré



- aux frais de déplacement pour l'animation de notre réseau d'associations, pour les rendez-vous avec des donateurs et pour se rendre à l'entrepôt
- à la communication externe, aux actions de sensibilisation à nos causes, de représentation et de plaidoyer

Le montant total des charges affectées à la mission sociale au titre de l'exercice 2023 est de 2 914 587,24 €.

#### 9.2.2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS

- **Frais d'appel à la générosité du public**

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par Dons Solidaires dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

En 2023, ces frais représentent 3 191,40 €.

- **Frais de recherche d'autres ressources**

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'association dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Ces frais s'élèvent à 139 652,27 € pour l'exercice 2023.

#### 9.2.3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'association.

Le montant total des charges affectées aux frais de fonctionnement au titre de l'exercice 2023 est de 340 518,02 €.

#### 9.2.4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS

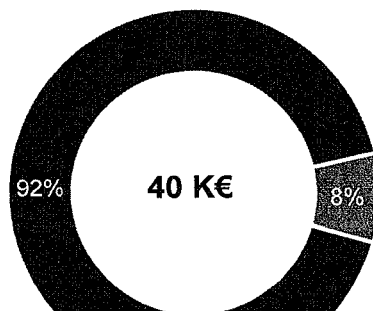
Voir section 4.7

### 10. LE COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

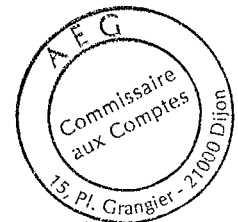
#### 10.1. RESSOURCES DE L'EXERCICE

Les ressources du CER sont issues de la colonne « dont générosité du public » du CROD et détaillées en 9.1.1.

#### 10.2. EMPLOIS DE L'EXERCICE



- MISSIONS SOCIALES
- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS





## Bilan de l'exercice 2022

LIBELLE	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022		RESSOURCES PAR ORIGINE		EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	2023	2022	2023	2022	RESSOURCES DE L'EXERCICE		2023	2022	2023	2022
<b>RESSOURCES SOCIALES</b>					<b>1 - RESSOURCES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>		<b>40 439</b>	<b>295 548</b>	<b>40 439</b>	<b>295 548</b>
réalisées en France	37 248	292 002	37 248	292 002	1.1 Cotisations sans contrepartie	1 950	1 200	1 950	1 200	
réalisées par l'organisme	37 248	292 002	37 248	292 002	1.2 Dons, legs et mécénats	38 489	294 348	38 489	294 348	
réalisés à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	0	0	0	0	- Dons manuels	38 489	294 348	38 489	294 348	
réalisés à l'étranger	0	0	0	0	- Legs, donations et assurances-vie	0	0	0	0	
réalisés par l'organisme	0	0	0	0	- Mécénats	0	0	0	0	
réalisés à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	0	0	0	0	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	0	0	0	0	
<b>CHARGES DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>3 191</b>	<b>3 546</b>	<b>3 191</b>	<b>3 546</b>						
appel à la générosité du public	3 191	3 546	3 191	3 546						
de recherche d'autres ressources	0	0	0	0						
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>						
<b>DES EMPLOIS</b>	<b>40 439</b>	<b>295 548</b>	<b>40 439</b>	<b>295 548</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>40 439</b>	<b>295 548</b>	<b>40 439</b>	<b>295 548</b>	
<b>CHARGES AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>CHARGES EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>CHARGES DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	<b>40 439</b>	<b>0</b>	<b>40 439</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL</b>	<b>40 439</b>	<b>0</b>	<b>40 439</b>	<b>0</b>	
<b>CHARGES REPORTEES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>RESSOURCES REPORTEES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>CHARGES (+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>CHARGES (+) Investissements et (-) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>RESSOURCES REPORTEES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>RESSOURCES REPORTEES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>CHARGES VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>290 746</b>	<b>264 039</b>	<b>290 746</b>	<b>264 039</b>	<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	<b>297 154</b>	<b>271 437</b>	<b>297 154</b>	<b>271 437</b>	
<b>CHARGES VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	<b>290 746</b>	<b>264 039</b>	<b>290 746</b>	<b>264 039</b>	<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>297 154</b>	<b>271 437</b>	<b>297 154</b>	<b>271 437</b>	
en France	0	0	0	0	Bénévolat	297 154	271 437	297 154	271 437	
à l'étranger	0	0	0	0	Prestations en nature	0	0	0	0	
<b>CHARGES VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>6 407</b>	<b>7 398</b>	<b>6 407</b>	<b>7 398</b>	Dons en nature	0	0	0	0	
<b>CHARGES VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>						
<b>TOTAL</b>	<b>297 154</b>	<b>271 437</b>	<b>297 154</b>	<b>271 437</b>	<b>TOTAL</b>	<b>297 154</b>	<b>271 437</b>	<b>297 154</b>	<b>271 437</b>	

